RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13754
Numéro SIREN : 803 204 312
Nom ou dénomination : AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2020 sous le numéro de dépôt 50064

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-06-2020

N° DE DEPOT : 2020R050064

N° GESTION : 2014B13754

N° SIREN : 803204312

DENOMINATION : AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

ADRESSE : 3 boulevard Saint Martin 75003 Paris

DATE D'ACTE : 25-05-2019

TYPE D'ACTE : Acte

NATURE D'ACTE : Augmentation du capital social

2020 A 6603
(Mm P)

»INCO

CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL D'AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE A7676

Au terme d'une délibération en date du 07/05/2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE SAS a décidé d'augmenter le capital social de la société par apport en numéraire de 5 000 000 €, pour le porter à 35 000 000 € par la création et l'émission de 50 000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 € chacune.

Suite à la libération de la souscription par Aviva Vie en date du 14/05/2019, le président a constaté, ce jour, la réalisation effective de l'augmentation de capital d'un montant de 5 000 000 €.

Fait à Paris, le 25/05/2019

Jean-Michel Lécuyer

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 25/05 2020 Dossier 2020 00017676, référence 7544P61 2020 A 06603
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

Pascale DJAMBAZIAN
Contrôleuse des Finances Publiques

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-06-2020

N° DE DEPOT : 2020R050064

N° GESTION : 2014B13754

N° SIREN : 803204312

DENOMINATION : AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

ADRESSE : 3 boulevard Saint Martin 75003 Paris

DATE D'ACTE : 07-05-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

Aviva Impact Investing France
Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 000€
Siège social est sis 3 Boulevard Saint Martin – 75003 Paris
RCS Paris 803 204 312

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE DU 07 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Et le 07 mai, à 18h00 heures, Aviva Vie,Société Anonyme d'Assurance Vie et de capitalisation, en abrégé Aviva Vie, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 732 020 805, et dont le siège social est sis 70 Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes ; représentée par Philippe Taffin ayant reçu pouvoir et la société INCO Ventures, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 832 283 766; et dont le siège social est sis 3 Boulevard Saint Martin 75003 PARIS et représentée par M. Jean-Michel Lécuyer, Directeur Général;

- **Associés de la société Aviva Impact Investing France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 803 204 312 et dont le siège social est sis 3 Boulevard Saint Martin 75003 PARIS, convoqués par communication écrite par son Président la société INCO représentée par Monsieur Jean-Michel Lécuyer, se sont réunis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire au 14 rue Roquépine 75008 Paris :**

Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres représentés : 0
Le quorum du tiers des droits de vote étant atteint conformément à l'article 20.3 des statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Rappel de la répartition des droits de vote :

Associé	Droits de vote
Aviva Vie	99,9995%
INCO Ventures	0,0005%

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes, dument convoqué, est absent et excusé.

Les associés élisent à l'unanimité Jean-Michel Lecuyer Président de l'Assemblée Générale.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Notification officielle du 11 décembre 2018 concernant la cession de la branche d'activité financement d'entreprises, et de la cession d'une action de la société Aviva Impact Investing France par la société INCO à la société INCO Ventures

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :
- Constatation de la réorganisation ;
- Nomination du nouveau Président ;
- Augmentation de capital ;
- Délégation au président pour constater l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

RESOLUTION N°1
CONSTATATION DE LA REORGANISATION

L'assemblée générale constate la réorganisation interne en accord avec la notification du 11 décembre 2018 annexée à ce procès-verbal :

- renonciation de l'associé Aviva Vie à exercer son droit de préemption visé à l'article 12 des Statuts pour la cession de l'action détenue par la société INCO, dans la société Aviva Impact Investing France, à la société INCO Ventures ;

- cession du Contrat de Services par la société INCO à la société INCO Ventures, laquelle se substituera dans les droits et obligations de la société INCO en conservant les mêmes termes et conditions et nonobstant l'article 6 du Contrat de Services (clause *intuitu personae*) ;

- cession du Pacte par la société INCO à la société INCO Ventures, laquelle se substituera dans les droits et obligations de la société INCO en conservant les mêmes termes et conditions à compter de la Date de Réalisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2
NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale constate la démission de la société INCO de ses fonctions de Président et nomme en date de ce jour en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée de cinq ans, conformément à l'article 14 des Statuts :

- la société **INCO Ventures,** société par action simplifiée au capital de 160.000 euros, ayant son siège social au 3 boulevard Saint Martin 75003 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 844 649 574.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3
AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale,

constatant la caducité de la décision d'augmentation du capital adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2018 (8ème résolution), celle-ci n'ayant pas été réalisée avant le 31 décembre 2018,

constatant que le capital social est entièrement libéré,

décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à trente millions (30 000 000) d'euros, divisé en trois cent mille (300 000) actions de cent (100) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, d'une somme de cinq millions (5 000 000) d'euros pour le porter ainsi à trente-cinq millions (35 000 000) d'euros par la création et l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de cinquante mille (50 000) actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de cent (100) euros chacune.

Ces actions nouvelles seront émises à la valeur nominale, sans prime d'émission.

Elles devront être entièrement libérées avant le 25 mai 2019.

Ces actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1er janvier 2019.

Pour le surplus, elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions collectives des associés.

Les souscriptions pourront être libérées, soit au moyen de versements en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les souscriptions seront reçues du 07 au 25 mai 2019 inclus, au siège social.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront ensuite déposés au Crédit Mutuel de Paris, Agence Grands Comptes, 18 rue de la Rochefoucault, 75009 PARIS.

Par lettre en date du 22 avril 2019, la société INCO Ventures a d'ores et déjà indiqué renoncer à son droit préférentiel de souscription au profit d'Aviva Vie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°4
DELEGATION AU PRESIDENT POUR CONSTATER L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet de recueillir les souscriptions, clore par anticipation la souscription dès que l'intégralité des actions nouvelles émises aura été souscrite, recevoir les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, constater toute libération par compensation, s'il y a lieu, et prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée.

Le Président est autorisé à modifier corrélativement les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°5
POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président de l'Assemblée Générale

Jean Michel Lécuyer

Bon pour acceptation des fonctions de Président

INCO Ventures
Dument représentée par Monsieur Jean-Michel Lécuyer, Directeur Général